

Dental Flex

Assurance de soins dentaires
complète avec des avantages clairs.

Pour un coût annuel moyen limité, vous constituez un budget de soins dentaires attractif, adapté à votre budget et aux besoins de votre personnel.

Supporter de votre vie



Les couvertures de Dental Flex

Les soins dentaires de vos collaborateurs sont remboursés à 80%.

Traitements dentaires



Radiographie dentaire



Traitements préventifs



Extractions dentaires



Entretien des dents



Appareils orthodontiques



Prothèses dentaires



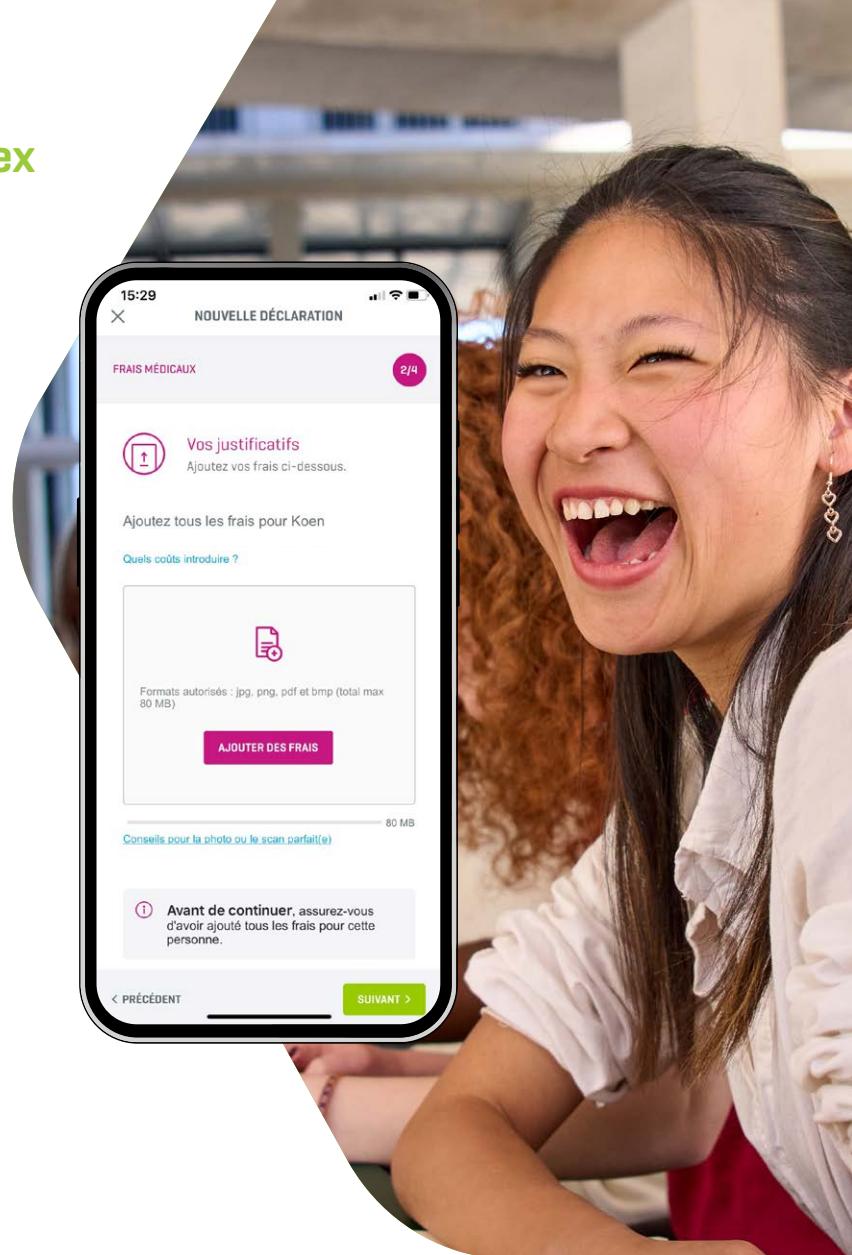
Bridges



Couronnes



Implants



Un service de premier ordre, toujours à portée de main grâce à MyAG Employee Benefits

Tous les avantages réunis dans une seule app avec un taux de satisfaction de



Grâce à l'app, vos collaborateurs ont un accès permanent à leurs assurances, à un accompagnement médical et à un soutien en santé mentale.

Intuitive, sécurisée et efficace.



En quelques clics, ils peuvent:

- Introduire des frais médicaux
- Déclarer une hospitalisation
- Consulter leurs garanties
- Demander des attestations d'assurance
- Contacter AG facilement



Bien-être mental: My Mind by AG



mind
Partenaire de AG

Des **outils d'auto-soin** basés sur des fondements scientifiques et une ligne d'écoute **Safe2Talk** disponible **24/7**, tenue par des conseillers professionnels, aident vos collaborateurs à préserver leur équilibre mental.

- Analyse personnalisée du risque de burn-out
- Programme d'auto-apprentissage pour renforcer la résilience
- Contenus utiles sur le bien-être mental
- Ligne **Safe2Talk**
 - > Assistance professionnelle 24h/24, conseils juridiques et financiers inclus
 - > Confidentiel
 - > Conseillers indépendants



Accès aux consultations vidéo via Doktr



Un accès à un avis médical fiable et de qualité via l'application **Doktr**:

- Consultations vidéo avec **des médecins généralistes belges reconnus**
- **Sans rendez-vous**
- Également disponible **à l'étranger**
- **Prescription** disponible immédiatement dans l'app ou via eID
- **Compte-rendu** pour le médecin traitant



Mes réductions chez les partenaires d'AG

Des réductions exclusives et des avantages chez nos partenaires santé de qualité, pour soutenir la santé et le bien-être de vos collaborateurs. Tous les avantages sont accessibles directement dans l'app.

Avantages pour vous, employeur



De premier plan

Vous proposez l'une des solutions les plus complètes du marché — un vrai atout pour votre image d'employeur.



Innovant

Vous répondez aux besoins actuels et futurs de vos collaborateurs. Ils le remarqueront.



Accessible

Un accès simple, pratique et abordable à des soins de qualité. Partout, tout le temps.

Formule flexible

Vous avez le choix entre 3 franchises:

- 0 euro,
- 75 euros ou
- 125 euros.

Vous déterminez vous-même le plafond de remboursement:

- 500 euros,
- 1.250 euros ou
- 2.500 euros.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- Les frais médicaux qui résultent d'une « faute lourde » (par exemple un comportement téméraire, l'alcoolisme ou l'usage abusif des médicaments) sont exclus de la couverture.
- Les traitements non médicalement nécessaires, tels que les interventions esthétiques, sont également exclus.
- En outre, des plafonds généraux et des taux de remboursement s'appliquent.

Avant de souscrire cette assurance, parcourez le document IPID, qui fournit des informations claires et concises sur votre future police. Ce document contient des informations générales relatives aux produits d'assurance d'AG. Le contrat est conclu pour une période d'un an, renouvelable tacitement à la fin de chaque année d'assurance. Vous trouverez l'étendue exacte de ces produits dans les conditions générales. Un calcul de prime et une offre sont disponibles gratuitement sur notre site web www.agemployeebenefits.be.

Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. Les plaintes peuvent être introduites auprès du Service de Gestion des Plaintes d'AG (tél.: 02 664 02 00 - customercomplaints@aginsurance.be). Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél.: 02 547 58 71 - www.ombudsman-insurance.be).



AG Insurance

Site de gestion d'AG

Noord	Sud
Berchemstadionstraat 70	Boulevard Tirou 185
2600 Berchem	6000 Charleroi
Tel. +32[0]3 218 31 11	Tel. +32[0]71 27 62 11

www.aginsurance.be

AG Insurance [en abrégé AG] SA - Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles - www.aginsurance.be - info@aginsurance.be - IBAN : BE13 2100 0007 6339 - BIC : GEBABEBB - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 - Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles